

Adresse du trésorier : **Michel SALLES 156 Chemin de la Tour de Billot 30140 Bagard**

Mail : michel-salles2@orange.fr Téléphone 06 08 95 03 25

A noter qu'on peut continuer de régler les prestations par chèque à transmettre au trésorier mais privilégier le paiement en ligne lorsque ce choix est possible.

La note porte sur : **les Cotisations, le site internet, les inscriptions en ligne, les formations**

- **Les COTISATIONS :**

La date limite d'adhésion à la CCE-LR est fixée au 31 mars 2023 ; l'espace membre ouvert aux nouveaux CE 2023 et aux CE n'ayant pas renouvelé l'adhésion 2022, sera fermé à cette date.

Cotisation 2023	€	Mode de paiement
CE Adhérent CCE-LR 2022 (actif) *	90	https://www.cce-lr.com/ > espace membre > (code et mot de passe) > cotisation > régler
CE Adhérent déjà adhérent à une compagnie venu d'un autre département ¹	90	Bulletin d'inscription à compléter et à renvoyer au trésorier avec un chèque de 90 euro à l'ordre de la CCE-LR ¹ (la ristourne de la CNCE de 20 € n'est valable qu'une seule fois)
CE Adhérent CCE-LR (non actif) *	20	Uniquement par chèque à envoyer au trésorier
Nouveau CE liste départementale de l'année N	70	Bulletin d'inscription à compléter et à renvoyer au trésorier avec un chèque de 70 euro à l'ordre de la CCE-LR
CE en activité mais n'ayant jamais adhéré à la CCE-LR	70	Bulletin d'inscription à compléter et à renvoyer au trésorier avec un chèque de 70 euro à l'ordre de la CCE-LR

***Les CE cotisants depuis plusieurs années avec des coordonnées inchangées sont dispensés d'envoyer le bulletin d'adhésion. Dans le cas contraire, le faire savoir à votre délégué qui fera suivre au gestionnaire du site internet.**

- **Le SITE INTERNET :**

Sa mise à jour est permanente et **les paiements en ligne sont sécurisés**

J'invite nos adhérents, qui ne l'auraient pas encore fait, à **faire la mise à jour** de leur accès à leur espace membre ; en cas de difficulté vous pouvez vous faire assister par Vincent RABOT, gestionnaire de notre site internet.

A noter aussi que **l'accès au site de la CNCE** nécessite un identifiant et un mot de passe différent du site CCE-LR à créer par l'adhérent.

- LES INSCRIPTIONS aux FORMATIONS en LIGNE et aux ASSEMBLEES GENERALES

L'inscription est accessible depuis **l'espace public du site de la CCE-LR** à la rubrique : **« la formation des CE »**

Je rappelle que pour s'inscrire **il faut compléter toutes les rubriques** :

- Coordonnées complètes et code postal
- Choix de la prestation, puis « cliquer » pour afficher **« inscrit »** dans la fenêtre **« non inscrit »** de la ligne choisie (Ne conserver qu'un seul choix)
- Pour les prestations payantes : **Valider et Payer > CB >** (En cas de problèmes répétés, me le signaler)

- LES FORMATIONS et la restauration

Formation avec réservation du déjeuner : toute réservation de déjeuner sera encaissée sauf si l'annulation **se fait 5 jours avant la date de la formation**. Les restaurateurs n'acceptent plus que les repas commandés ne soient pas payés.

Cependant, en cas d'annulation « motivée » prévenir impérativement le trésorier (mail ou téléphone); désolé de cette contrainte, mais pour annuler, il faut aller vite.

- Les Formations départementales :

L'organisation de ces formations reste de **la responsabilité des délégués** ; cependant, et pour des raisons comptables, ces formations doivent figurer dans l'activité de la CCE-LR pour justifier les dépenses et la subvention DREAL ; c'est en partie ce qui se fait mais pas encore totalement ; une harmonisation pour les 5 départements est plus que souhaitable et notamment pour le travail comptable ;

Pour le délégué :

- Il établit le programme et gère la restauration ; il communique les informations sur l'adresse de la salle retenue, le montant de la prestation ; il quantifie les invités et communique l'ensemble au trésorier **pour une mise en ligne** au plus tard **2 semaines** avant la date de la formation ; il retourne au trésorier la feuille émargée et les éventuelles factures.

Pour le trésorier :

- Il met la prestation en ligne, suit des inscriptions avec communication régulière des inscrits au délégué et fermeture des inscriptions en ligne **5 jours avant la date de la formation** ; il gère les paiements par chèque éventuellement ; il rédige et envoie au délégué la feuille d'émargement ; à charge au délégué de la renvoyer avec les pièces comptables ; ensuite, la feuille d'émargement dûment complétée est transmise à la DREAL et sert à « comptabiliser » les formations suivies.

Ceci pour dire que pour une bonne organisation il faut « boucler » la logistique de toutes les formations 5 jours avant la date prévue (émargement, covoiturage, commandes diverses...)

- Principe appliqué à toutes les formations :

Le covoiturage éventuel se règle avec le chauffeur du véhicule ; aucun remboursement n'est fait par la CCE-LR pour se rendre à une formation. Seuls les déplacements des **intervenants extérieurs** à la CCE-LR sont remboursables.

- **Principe appliqué à l'activité de la CCE-LR :**

Tous les frais liés à la gestion des activités sont pris en charge par la CCE-LR pour :

- Un représentant de la CCE aux réunions départementales (en général le Président ou un membre du bureau)
- Les réunions de bureau et de CA (privilégier le covoiturage)
- Les réunions concernant le fonctionnement de la compagnie (mise en place des formations, commissions départementales, relation extérieure, CLF, achats, ...)

NB : lors de toutes les formations, les frais de restauration sont offerts aux invités extérieurs et au (x) CE(s) organisateurs de la manifestation.

NB : Tous les frais occasionnés par des manifestations extérieures à la CCE-LR doivent faire l'objet d'un accord préalable du Président.

Merci de votre compréhension

Le trésorier

Michel SALLES

PJ : Le bulletin d'adhésion CCE-LR

**BULLETIN ADHESION 2023****Pour les adhérents 2022 privilégier le paiement en ligne, sinon :**

Le bulletin d'adhésion et le chèque correspondant libellé à l'ordre de la CCE-LR, sont à adresser au trésorier de la compagnie : **Michel SALLES, 156 chemin de la Tour de Billot 30140 BAGARD**
Téléphone : 06 08 95 03 25 – courriel : michel-salles2@orange.fr

Montant de la cotisation

- **Renouvellement : 90,00 €**
- **Nouveaux CE année N : 70,00 €**
- **Membre associé : 20,00 €**

2.

Partie à renseigner	
Vous pouvez télécharger ce document, le renseigner et l'imprimer avant de l'adresser au trésorier	
NOM *	
PRENOM *	
ADRESSE	
CODE POSTAL *	
COMMUNE *	
NUMERO TELEPHONE FIXE *	
NUMERO TELEPHONE MOBILE *	
COURRIEL *	
DATE DE NAISSANCE	
PROFESSION	
ANNEE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE	
DEPARTEMENT	
NUMERO CHEQUE :	BANQUE :
En adhérant à la CCE-LR je m'engage à respecter intégralement le code d'éthique et de déontologie des membres de la compagnie nationale des commissaires enquêteurs approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 24/04/2008 de la CNCE.	
J'autorise / je n'autorise pas (raier la mention inutile) la CCE-LR à publier dans la partie annuelle du site https://www.cce-lr.com , accessible aux seuls adhérents, les informations ci-dessus me concernant et marquées d'une *, ainsi que ma photo d'identité., si je la télécharge. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, et en particulier à son article 34, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations gérées par la CCE-LR et la CNCE sur leur base de données.	
DATE	SIGNATURE